

AVIS DE CONCOURS - SESSION 2020 - Recrutement de personnels enseignants, d'éducation, psychologues, personnels d'encadrement

Bureau DEC6 - Bureau des concours de recrutement des personnels enseignants

Les inscriptions aux concours suivants :

- de personnels enseignants des premier et second degrés ;
- de conseillers principaux d'éducation ;
- de personnels d'encadrement (personnels d'inspection et de direction) ;
- des psychologues de l'éducation nationale ;

seront enregistrées par INTERNET sur le site :

- pour les personnels enseignants : www.devenirenseignant.gouv.fr ;
- pour les conseillers principaux d'éducation : www.education.gouv.fr/concoursCPE ;
- pour les psychologues de l'éducation nationale : www.education.gouv.fr/concoursPsyEN ;
(arrêté du 18 juillet 2019 « <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/jo/2019/8/27/0198> »)
- pour les personnels d'encadrement : www.education.gouv.fr/siac4 ;
(arrêté du 23 juillet 2019 « <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/jo/2019/8/23/0195> »)

**Du mardi 10 septembre 2019, à partir de 12 heures
Au jeudi 10 octobre 2019, à 17 heures, heure de Paris,**

Aucune inscription ou modification d'inscription par internet ne peut être acceptée après le jeudi 10 octobre 2019, 17 heures, heure de Paris.

Les candidats doivent impérativement se reporter au B.O.E.N n°28 du 11 juillet 2019 afin de prendre connaissance de la note de service n° 2019-095 du 05-7-2019 précisant les modalités d'organisation au titre de la session 2020.

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

Il est recommandé aux candidats de veiller à respecter les dates de remise de dossier d'inscription, pièces jointes, pièces complémentaires qui leur seront communiquées :

- Sur le serveur d'inscription
- Sur la confirmation d'inscription
- Sur la liste des pièces demandées

Par ailleurs, vous pouvez consulter ce calendrier sur le site de l'académie d'Amiens à l'adresse suivante : <http://www.ac-amiens.fr> – rubrique "recrutement".